Développement Social des Quartiers Montrapon / Fontaine Ecu et Palente / Orchamps - Programmes 1990 - Réaffectation d'une subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des programme 1990 de Développement Social des Quartiers Montrapon / Fontaine Ecu et Palente / Orchamps, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon que nous remercions, a décidé d'accorder à la Ville une subvention d'un montant de 100 000 F pour des actions d'accompagnement social. La décision a été notifiée par lettre du 8 janvier 1991 et l'aide financière porte sur les actions suivantes :

Montrapon / Fontaine Ecu

- activités péri-scolaires de la MPT Montrapon	23 000 F
- alphabétisation femmes - FRATE	36 000 F
- activités péri-scolaires APAS Fontaine Ecu	23 000 F
- fonctionnement Régie de quartier Fontaine Ecu	13 000 F

Palente / Orchamps

- gestion rapprochée - socialisation Orchamps CSCV 5 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement de cette subvention,
- inscrire en recettes cette somme de 100 000 F sur le chapitre 945.92.7379 code service 47040,
- inscrire en dépenses une somme de 77 000 F sur le chapitre 945.92.657 code service 47040 étant précisé que le solde de la subvention soit 23 000 F ne fait pas l'objet d'une réaffectation. En effet, les dépenses correspondantes ont été préfinancées par des crédits inscrits au BP 1990 de la MPT Montrapon,
 - attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

FRATE	36 000 F
APAS	23 000 F
Régie de Quartier de Fontaine Ecu	13 000 F
CSCV	5 000 F

La dépense, soit 77 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.92.657.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.